

## **Pétition**

### **STOP À L'ACHARNEMENT CONTRE KELETIGUI SYLLA! [MàJ MARS 2024]**

Lancée par RESF 69 et le Collectif Soutenez Kélé

Publication novembre 2018

CONTRE L'EXPULSION DU TERRITOIRE FRANÇAIS DE KELETIGUI SYLLA

STOP A L'ACHARNEMENT !

Keletigui Sylla surnommé Kélé, est un jeune guinéen né le 14 mai 1999, arrivé en France à l'âge de 14 ans et 11 mois après la dislocation de ses liens familiaux.

À son arrivée, Kélé est pris en charge par la Protection de l'enfance, comme le prévoit la loi, mais seulement 4 mois.

En effet l'état français remet sans cesse en cause les actes de naissance des jeunes pour limiter le nombre de prises en charge de mineurs.

Ainsi l'acte de naissance de Kélé est remis en cause par l'Etat français, qui le soupçonne d'être majeur. Soumis à des tests osseux, Kélé est condamné comme fraudeur à six mois de prison, dont deux fermes. À sa sortie de prison, il est conduit au centre de rétention pour être expulsé.

Face à un grand élan de solidarité, l'Administration décide de le libérer.

L'ETAT GUINÉEN LUI DÉLIVRE A PARIS UNE CARTE CONSULAIRE ET UN PASSEPORT BIOMÉTRIQUE QUI ATTESTE DE SA MINORITÉ.

EN JANVIER 2018, LA COUR D'APPEL ADMINISTRATIVE DE LYON CASSE LE JUGEMENT DE 2014, ANNULE L'OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français), RECONNAISSANT QU'IL ÉTAIT BIEN MINEUR EN 2014.

Kélé obtient alors un titre de séjour provisoire.

Pendant ce temps, Kélé réussit un parcours scolaire exemplaire, OBTENANT UN CAP EN JUIN 2017 ET LE BAC PRO EN JUIN 2018. Pour cette année 2018/2019, il effectue une année de perfectionnement avec une perspective d'embauche prochaine. Très actif dans les milieux culturel et associatif (chorale, théâtre, ateliers d'écriture), il a toute sa place dans notre société.

MAIS L'ACHARNEMENT DE LA PRÉFECTURE REPREND

À ses 18 ans Kélé demande un titre de séjour. Un refus lui est signifié, assorti d'une nouvelle obligation de quitter le territoire, toujours pour le même motif de contestation de son acte de naissance !!!

ASSEZ D'ACHARNEMENT !

Nous soutenons Keletigui Sylla et exigeons l'annulation immédiate de son OQTF et sa régularisation.

RESF 69 et le collectif Soutenez Kélé

----- mise à jour de la pétition du 28 mars 2024 -----

CE MOIS DE MARS 2024 L'ACHARNEMENT DE LA PRÉFECTURE CONTINUE  
SUIVE A SA NOUVELLE DEMANDE DE RÉGULARISATION  
LA RÉPONSE C'EST UNE NOUVELLE OQTF (+ INTERDICTION DE RETOUR)

Malgré ses 10 ans de présence en France ! Malgré son intégration renforcée ! Malgré son obligation de soins lourds et continus qu'il ne peut faire qu'ici après un accident scolaire sur une machine ! Malgré la reconversion professionnelle courageuse et remarquable qu'il a dû faire : il a obtenu en juin 2024 un BTS en Commerce Management Opérationnel.

Toujours les mêmes motifs de refus concernant son identité, mais maintenant la Préfecture ne veut rien savoir ni du passeport, ni des actes d'état civil, pourtant authentifiés par la Guinée que Kélé lui a présentés ! ni de son intégration et même elle met en doute ses 10 ans de présence en France réclamant la preuve de ses 1ers mois passés... à la rue !

Ca suffit, ce broyage de la vie de Kélé ! 10 ans de persécution, c'est déjà trop !

Ne laissons pas faire !

ASSEZ D'ACHARNEMENT !

Nous soutenons Keletigui Sylla

Nous exigeons l'annulation immédiate de son OQTF, de l'IRTF, et sa régularisation !

Signez la pétition

RESF 69 et le collectif Soutenez Kélé

Instagram: @soutenezkele

Facebook : @soutenezkele

Mail : soutenez.kele@gmail.com

Nom, Prénom (en majuscule)	Adresse	Signature

